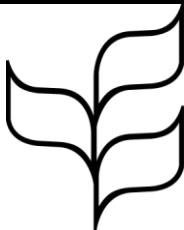




CBD



Convention sur la diversité biologique

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES**

Vingt-et-unième réunion

Montréal, Canada, 11-14 décembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/21/2
15 septembre 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SCÉNARIOS POUR LA VISION À L'HORIZON 2050 POUR LA BIODIVERSITÉ

Note de la Secrétaire exécutive

I. INTRODUCTION

1. Conformément au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties adopté au titre de la décision XII/31, la Conférence des Parties examinera, à sa quatorzième réunion, les orientations stratégiques à long terme de la Vision à l'horizon 2050 pour la diversité biologique, ainsi qu'un point de l'ordre du jour consacré aux approches visant à Vivre en harmonie avec la nature. L'Organe subsidiaire peut appuyer la Conférence des Parties dans l'élaboration de ces points qui sont prévus pour contribuer à la préparation du suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, en 2020.¹

2. La présente note a été élaborée par la Secrétaire exécutive, en collaboration avec différents partenaires,² dans le but de fournir à l'Organe subsidiaire des informations pertinentes sur les scénarios liés à la diversité biologique et des informations scientifiques et techniques connexes sur les évolutions et les projections pour 2050 et des voies d'introduction possibles pour la réalisation de la Vision à l'horizon 2050. Elle s'inspire largement des travaux élaborés pour les deuxième, troisième et quatrième éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et d'autres travaux en cours liés au scénario, notamment celui qui a été conçu pour servir de base aux évaluations futures sous l'égide du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les informations figurant dans la présente note mettent en lumière les questions qui peuvent aussi être importantes pour le processus de préparation du suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui, en application de la décision XIII/1, sera examiné par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion.³

3. La section II de la présente note fournit un document d'information sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et sa Vision à l'horizon 2050, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur d'autres cadres mondiaux de référence. La section III examine les types de

* CBD/SBSTTA/21/1.

¹ Voir UNEP/CBD/COP/12/26.

² WCMC, le Groupe d'experts chargé du scénario et des modèles de l'IPBES, et Future Earth-BioDiscovery

³ Un document d'information, « Approaches for the Preparation of the Post-2020 Biodiversity Framework » (Approches en vue de l'élaboration du Cadre de l'après-2020 pour la biodiversité) est disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/post2020/>

scénarios et leur utilisation en vue d'éclairer la prise de décisions sur la biodiversité. La section IV présente une vue d'ensemble des conclusions issues des scénarios concernant la Vision à l'horizon 2050. La section V traite d'autres éléments suite aux constatations résultant des différents scénarios, tandis que les sections VI et VII contiennent des conclusions générales et des recommandations suggérées pour l'Organe subsidiaire.

4. La présente note est complétée par un addendum (CBD/SBSTTA/21/2/Add.1) présentant une évaluation des liens entre la biodiversité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.⁴ Il a été élaboré conformément au paragraphe 35 de la décision XIII/1, par laquelle la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, sur la base des informations déjà disponibles, d'élaborer une évaluation future, y compris une analyse des lacunes, sur la relation entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les objectifs de développement durable, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. La note contient également un certain nombre de documents d'information, auxquels il est fait référence dans les différents paragraphes ci-dessous.

5. L'Organe subsidiaire est invité à examiner ces documents, à en tirer des conclusions et à soumettre des recommandations aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion et par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion, selon qu'il convient.

II. CONTEXTE

A. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et sa Vision à l'horizon 2050

6. En adoptant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, au titre de la décision X/2, la Conférence des Parties a reconnu que l'introduction de changements significatifs à l'état de la diversité biologique était un engagement à long terme. Ainsi, une vision pour 2050 a été adoptée dans le cadre du Plan stratégique. La Vision à l'horizon 2050 consiste à « Vivre en harmonie avec la nature » où « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ». La Vision à l'horizon 2050 du Plan stratégique est appuyée par cinq buts globaux,⁵ et les différents éléments de la Vision à l'horizon 2050 se retrouvent dans un certain nombre d'Objectifs d'Aichi. Bien que n'étant pas exprimés en termes quantitatifs, les différents éléments de la déclaration de la Vision à l'horizon 2050 constituent l'essence même d'un objectif à long terme pour la biodiversité. En effet, comme expliqué ci-après (paragraphe 24), la Vision 2050 a été interprétée comme objectif 2050 pour la biodiversité dans le cadre de diverses initiatives d'élaboration de scénarios et des efforts sont en cours pour fournir une base plus quantitative et des voies d'introduction pertinentes pour la mise en œuvre d'une telle vision, comme indiqué ci-dessous (voir paragraphes 29 et 30).

7. En adoptant le Plan stratégique, la Conférence des Parties a reconnu qu'une action urgente était nécessaire pour faire face aux défis pressants associés à la biodiversité et engager le monde à réaliser la Vision à l'horizon 2050. Cette urgence se reflète dans l'énoncé de mission du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique⁶ et des 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.⁷ Par conséquent, le Plan

⁴ Annexe à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁵ Les buts stratégiques sont les suivants : a) Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société ; b) Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable ; c) Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ; d) Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes ; et e) Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

⁶ La mission consiste à « Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la diversité biologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les considérations

stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique a pour but principal de commencer à ralentir le rythme de l'appauvrissement de la diversité biologique par une série d'actions mises en place aux différents niveaux reflétés dans les buts du Plan stratégique. C'est pourquoi les actions visant à traiter directement l'appauvrissement de la diversité biologique et des avantages qu'elle procure (buts C et D du Plan stratégique) sont complétées par des actions destinées à gérer les facteurs de l'appauvrissement (buts A et B). Cela commence par la gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique, l'objectif ultime étant d'enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique.

8. Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité n'étaient pas conçus comme une fin à part entière, mais plutôt comme des étapes d'un long processus d'éradication de l'appauvrissement de la biodiversité contribuant, dans ce contexte au bien-être humain. C'est pourquoi, alors que les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité arrivent à expiration en 2020 (ou, dans quelques rares cas, en 2015), la Vision à l'horizon 2050 convenue par les Parties conservera son utilité après 2020. Ainsi, l'examen d'autres objectifs intermédiaires peut être envisagé en tant que partie intégrante du suivi du Plan stratégique actuel (par exemple, pour 2030, aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030).

9. Le Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité, à élaborer dans le cadre du suivi du Plan stratégique actuel, devra tenir compte des évolutions de la biodiversité et des facteurs de ce changement, ainsi que des mesures possibles permettant la réalisation de la Vision à l'horizon 2050. Il devra également prendre en considération les progrès réels accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Comme le mentionne la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, les progrès généraux accomplis jusqu'à présent ne sont pas suffisants pour atteindre la plupart de ces objectifs d'ici à 2020. L'évaluation mondiale de l'IPBES et la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* fourniront une mise à jour de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.⁸

B. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres cadres mondiaux de référence

10. Dans le cadre de l'examen des orientations stratégiques à long terme concernant la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité, il est important de prendre en compte les processus internationaux pertinents qui contribuent à définir le contexte général. Le processus international le plus pertinent dans ce contexte est peut-être le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le contexte scientifique fourni par les évaluations mondiales et régionales de l'IPBES sera également important.

11. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fixe un cadre ambitieux pour relever toute une série de défis sociétaux à l'échelle mondiale avec pour objectif de promouvoir des actions sur des questions essentielles pour le bien-être humain, de favoriser la cohérence des politiques et d'encourager la mise en œuvre intégrée à travers les différents secteurs et domaines de la société. Ces défis se reflètent dans les 17 objectifs indivisibles du programme qui comprennent 169 cibles, avec une échéance fixée à 2030 pour un grand nombre d'entre eux (bien que, comme il est expliqué ci-après, l'échéance de nombreux objectifs associés à la diversité biologique soit fixée à 2020).

12. La Vision à l'horizon 2050 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est conforme à l'objectif majeur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qu'elle complète. Ils visent tous les deux à garantir des sociétés saines et prospères pour tous les peuples. La diversité

relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et sur le principe de précaution. »

⁷ Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont eux-mêmes la poursuite des sous-objectifs de l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité adopté en 2002 dans lequel les Parties s'engageaient à atteindre, jusqu'en 2010, une réduction significative du rythme d'appauvrissement de la biodiversité à l'échelle mondiale, régionale et nationale en tant que contribution à la réduction de la pauvreté et au profit de toute forme de vie sur Terre.

⁸ Pour prendre connaissance des propositions sur l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, voir CBD/SBSTTA/21/6. D'autres évaluations intermédiaires seront également examinées par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-deuxième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion et la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion.

biologique est abordée explicitement dans les objectifs de développement durable 14 et 15 qui couvrent respectivement les thèmes de la diversité biologique marine et terrestre et des écosystèmes. Par ailleurs, la majorité des libellés des cibles associées à ces objectifs reflètent ceux qui sont utilisés dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.⁹ De même, tous les systèmes alimentaires dépendent de la biodiversité qui, par conséquent, est un critère important pour la réalisation de l'objectif de développement durable 2 concernant la sécurité alimentaire. La diversité biologique joue également un rôle important pour l'objectif 6 sur la gestion durable de l'eau. De plus, même les objectifs de développement durable qui n'abordent pas la diversité biologique de manière explicite, sont souvent des facteurs importants, comme le précise l'addendum à la présente note. La biodiversité étant ainsi impliquée dans de nombreux objectifs de développement durable, il est impératif de la prendre en compte de manière appropriée dans tous les objectifs afin de souligner que, si la biodiversité n'est pas prise en compte de manière appropriée, il sera impossible de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.¹⁰

13. La Conférence des Parties a reconnu que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion majeure d'intégrer la biodiversité et de réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Comme le précise l'addendum à la présente note, le programme à l'horizon 2030 peut favoriser la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et les progrès accomplis dans la réalisation de la Vision à l'horizon 2050 de diverses manières. De nombreux objectifs de développement durable et objectifs connexes traitent des facteurs d'appauvrissement de la biodiversité (par exemple, les changements climatiques, la pollution et la surexploitation, ainsi que la production et la consommation non durables). D'autres abordent la formation d'institutions et de capital humain (par exemple par le biais de l'éducation), et le renforcement de l'égalité et des droits, fournissant un environnement propice à l'amélioration de la gouvernance des facteurs affectant la biodiversité. De plus, un certain nombre d'objectifs de développement durable reconnaissent le rôle de la biodiversité et des écosystèmes pour leur réalisation, appuyant l'intégration de la biodiversité dans les secteurs pertinents par des mesures d'incitation pour sa conservation et son utilisation durable. Là où il y a également des compromis potentiels entre la biodiversité et les objectifs de développement durable, ceux-ci peuvent être considérés comme une restriction quant au choix de voies d'introduction particulières pour la réalisation d'un objectif donné au lieu de représenter une contradiction fondamentale (voir CBD/SBSTTA/21/2/Add.1 pour prendre connaissance des exemples).

14. Depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, un certain nombre de cadres supplémentaires ont été mis en place dans d'autres instances qui pourraient contribuer à alimenter la réflexion sur des perspectives à plus long terme visant à la réalisation de la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité. Parmi ceux-ci figure l'Accord de Paris sur les changements climatiques¹¹, adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il existe d'importantes synergies potentielles entre les contributions déterminées au niveau national à l'égard de l'accord et de la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité, et potentiellement, du Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité.¹² D'autres processus pertinents, reconnus par la Conférence des Parties dans la décision XIII/3, incluent le Programme d'action d'Addis-Abeba,¹³ le Scénario de SAMOA,¹⁴ le

⁹ Voir « Liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (UNEP/CBD/SBSTTA/19/INF/9), 22 octobre 2015.

¹⁰ Voir « Biodiversité et développement durable : note technique » (UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1), 21 octobre 2016 (élaboré en collaboration avec la FAO, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale).

¹¹ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Conférence des Parties, vingt-et-unième session, décision 1/CP.21 (voir FCCC/CP/2015/10/Add.1).

¹² Voir UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/38. Voir aussi le processus de contributions prévues déterminées au niveau national mis en œuvre au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans le cadre de ce processus, les pays ont été invités à définir des objectifs de réduction des émissions avant la Conférence de Paris de 2015 de sorte à pouvoir alimenter les réflexions qui ont finalement mené à l'Accord de Paris.

¹³ Annexe à la résolution 69/313 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

¹⁴ Voir résolution 69/15 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030,¹⁵ et d'autres cadres de politique pertinents, des orientations, et des outils sur l'agriculture, les pêcheries et la sylviculture développés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

III. EXAMEN DES SCÉNARIOS ET DE LEUR RÔLE EN VUE D'ÉCLAIRER LA PRISE DE DÉCISIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

A. Types de scénarios

15. Les scénarios et la modélisation sont de plus en plus utilisés pour contribuer à alimenter la réflexion sur les enjeux politiques des évolutions à long terme concernant les questions liées à l'environnement, aux changements climatiques et au bien-être humain. Les scénarios sont des représentations d'avenirs possibles pour un ou plusieurs composants d'un système, par exemple des facteurs de changement dans la biodiversité ou les services écosystémiques, y compris des options de politique ou de gestion alternatives.

16. Une évaluation méthodologique des scénarios et modèles de biodiversité et de services écosystémiques a été élaborée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), puis approuvée et acceptée par la Plénière de l'IPBES à sa quatrième réunion, en février 2016. À sa treizième réunion, la Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction cette évaluation et reconnu sa grande importance pour les travaux effectués au titre de la Convention. L'évaluation fournit des orientations pour l'utilisation des scénarios et modèles dans les évaluations régionales, mondiales et thématiques réalisées au titre de l'IPBES, et dans un cadre plus large. L'évaluation se concentre sur l'apport d'orientations concernant l'utilisation de scénarios et modèles afin d'éclairer l'élaboration de politiques et la prise de décisions dans différents contextes.

17. L'évaluation de l'IPBES a décrit quatre types de scénarios différents, chacun jouant des rôles importants en relation avec les phases majeures du cycle politique – a) « scénarios exploratoires » qui peuvent appuyer l'élaboration des programmes, b) « scénarios de recherche de cible » qui peuvent soutenir l'élaboration des politiques, c) « scénarios de contrôle des politiques » qui peuvent appuyer la mise en œuvre, et d) scénarios d'« évaluation rétrospective des politiques » (également connue sous la désignation « évaluation ex post ») qui peuvent appuyer l'examen des politiques.

18. Les scénarios peuvent également inclure des scénarios « tendanciels » ou de « statu quo ». Un scénario tendanciel est une référence, et non une prévision. Il permet de comprendre le contexte et les défis liés à la réalisation des objectifs souhaités, tels que les objectifs définis en termes de biodiversité. Dans le cadre d'un scénario tendanciel, les variables principales restent plus ou moins inchangées dans l'histoire récente et ne supposent pas de chocs importants impliquant des répercussions à l'échelle mondiale. Les mécanismes socioéconomiques de base continuent de fonctionner de la même manière et aucune nouvelle politique spécifique n'est mise en place (« dynamique habituelle »).

19. Les scénarios exploratoires ont été largement utilisés, par exemple dans le cadre de l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* (qui a fourni des contributions à la deuxième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*), et de l'*Avenir de l'environnement mondial*, ainsi que dans les évaluations de l'IPCC.¹⁶ Ces scénarios à trame illustrent des avenirs plausibles et permettent d'éclairer les preneurs de décisions et le grand public sur les évolutions potentielles futures et leurs conséquences pour le bien-être humain. Alors qu'ils ont joué un rôle important dans l'information de l'opinion et la stimulation d'actions dans le domaine des changements climatiques, ils ont peut-être rencontré moins de succès en termes d'influence sur la politique spécifiquement liée à la biodiversité. Les scénarios de

¹⁵ Annexe II à la résolution 61/283 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

¹⁶ Par exemple, les « scénarios SRES » (c.-à-d. les scénarios figurant dans le rapport spécial sur les scénarios d'émissions (SRES), un rapport IPPC de l'année 2000) ont été utilisés dans les troisième et quatrième rapports d'évaluation de l'IPCC, publiés respectivement en 2001 et 2007. Des « profils représentatifs d'évolution des concentrations » (RCP) ont été utilisés dans le cinquième rapport d'évaluation. Une nouvelle génération de scénarios exploratoires, les « profils socioéconomiques partagés » (SSP), a été récemment élaborée, comme l'explique le paragraphe 28 de la présente note.

recherche de cible qui ont pour but d'identifier des voies d'introduction plausibles vers un objectif donné (ou une série d'objectifs) ont également été élaborés et utilisés pour éclairer la prise de décisions sur les changements climatiques et la biodiversité.

20. Les scénarios s'appuient, à des degrés différents, sur des modèles quantitatifs¹⁷ qui décrivent les relations entre différents composants du système évalué (tels que les relations entre les facteurs indirects et directs ; les facteurs et la biodiversité ; et la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain). Par exemple, les modèles d'évaluation intégrés ont été largement utilisés dans la modélisation climatique, et dans les études portant sur les impacts de ces facteurs, tout particulièrement le changement d'affectation des sols, sur la biodiversité. Cependant, à ce jour, les modèles quantitatifs qui incorporent les retours d'information relatifs aux changements de la biodiversité sur les services écosystémiques et le bien-être humain n'ont pas été incorporés dans des scénarios complets.¹⁸

B. Utilisation de scénarios au titre de la Convention sur la diversité biologique

21. La deuxième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, publiée en 2006, reposait en grande partie sur les rapports de l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, y compris sur les scénarios exploratoires y figurant. Ces scénarios à trame illustraient une série d'avenirs plausibles s'appuyant sur différentes hypothèses socioéconomiques. Alors qu'ils indiquaient différentes répercussions sur la biodiversité, aucun n'a décrit les profils susceptibles de mettre un terme l'appauvrissement de la biodiversité.

22. Pour la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, publiée en 2010, des scientifiques issus de disciplines très diverses ont collaboré dans le but de recenser des tendances futures possibles pour la biodiversité durant le reste du vingt-et-unième siècle. Leurs travaux, basés sur une combinaison des tendances, modèles et expériences observés, ont exploité et compilé l'ensemble des scénarios pertinents précédents, réalisés pour l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, l'*Avenir de l'environnement mondial* et les éditions précédentes des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, ainsi que les scénarios élaborés au titre de l'IPCC. Ces travaux ont recensé un éventail d'avenirs plausibles plus vaste que les évaluations précédentes. Outre l'analyse des modèles et scénarios existants, une nouvelle évaluation a été réalisée pour la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* sur des « points de basculement » potentiels qui pourraient entraîner de grands changements rapides et potentiellement irréversibles.¹⁹ Ces analyses ont justifié la structure du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et étayé le développement de certains des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

23. Par ailleurs, un nouvel exercice en matière d'élaboration des scénarios de biodiversité (« Repenser les scénarios de biodiversité ») a été entrepris par la Netherlands Environmental Assessment Agency pour la dixième réunion de la Conférence des Parties, complétant l'analyse dans la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Des approches basées sur la recherche de cible ont été utilisées qui se sont concentrées de manière explicite sur l'appauvrissement de la biodiversité. L'analyse a

¹⁷ Les « modèles » sont des descriptions qualitatives ou quantitatives des composants principaux d'un système et des relations entre ces composants. L'évaluation se concentre essentiellement sur les modèles décrivant les relations entre : a) les facteurs indirects et directs ; b) les facteurs directs et la nature ; et c) la nature et les bienfaits de la nature pour les peuples. Les « scénarios » sont des représentations d'avenirs possibles pour un ou plusieurs composants d'un système, en particulier, dans l'évaluation, pour les facteurs de changement dans la nature et les bienfaits de la nature, y compris des options de politique ou de gestion alternatives.

¹⁸ Henrique M. Pereira, et al. (2010). Scenarios for Global Biodiversity in the 21st Century, *Science* 330, 1496.

¹⁹ L'étude approfondie qui a servi de base à la troisième édition a été publiée dans le document « Biodiversity Scenarios: Projections of 21st century change in biodiversity and associated ecosystem services » de Leadley, P., Pereira, H.M., Alkemade, R., et al. (2010). Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. Cahier technique n° 50 disponible sous le lien <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-50-fr.pdf>. Un supplément des travaux sur les points de basculement a été publié dans le document : « Interacting regional-scale regime shifts for biodiversity and ecosystem services » de Paul Leadley et al., (2014) . *BioScience* 64 (8) 665-679, disponible à l'adresse <http://bioscience.oxfordjournals.org/content/early/2014/06/25/biosci.bi093.full>.

montré qu'un certain nombre de mécanismes pourraient contribuer à la réduction de l'appauvrissement de la biodiversité,²⁰ sans toutefois pouvoir l'éradiquer d'ici à 2020. Les scénarios ont mis en évidence des décalages temporels et l'importance de mettre en place des actions précoce afin d'obtenir des bénéfices à long terme pour la biodiversité.

24. Cette approche basée sur la recherche de cible a été approfondie et étoffée dans le document « Roads from Rio+20: Pathways to achieve global sustainability goals by 2050 » publié à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. Ces scénarios se concentraient de manière explicite sur l'objectif d'éradication de l'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2050, conformément à la Vision à l'horizon 2050, tout en traitant simultanément un ensemble plus large d'objectifs convenu en termes de changements climatiques et de développement. Comme le précise la section suivante, ces scénarios ont démontré qu'il est possible, malgré les difficultés, de réaliser ces différents objectifs simultanément.

25. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a réuni de multiples sources de données en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les perspectives de réalisation de la Vision à l'horizon 2050. Elle s'est appuyée sur des scénarios basés sur un modèle à long terme, dont une extension des scénarios « En route vers Rio+20 ». Ces scénarios comprennent un scénario « tendanciel » ou de « statu quo »,²¹ et trois scénarios alternatifs de recherche de cible dont le but est de réaliser la Vision à l'horizon 2050 et d'autres objectifs convenus à l'échelle mondiale. Ils contiennent également une évaluation associée à une gamme de secteurs économiques.²²

26. La Conférence des Parties a également encouragé l'utilisation de scénarios aux niveaux régional et national.²³ L'utilisation de tels scénarios sera étudiée dans une note d'information (voir également le paragraphe 45 ci-dessous). Les enseignements et conclusions tirés de ces scénarios sont étudiés dans la section IV de la présente note.

C. Travaux en cours pour l'élaboration de scénarios sur la biodiversité, l'affectation des sols, les changements climatiques et le développement durable

27. Un ensemble de scénarios exploratoires a été récemment élaboré, principalement pour fournir des trames socioéconomiques visant à alimenter les travaux au titre de l'IPCC.²⁴ Les profils socioéconomiques

²⁰ Le principal indicateur utilisé dans cette évaluation et les évaluations ultérieures du document « Roads from Rio » et des GBO-4, est l'abondance moyenne des espèces. C'est, par essence, un indicateur de « naturel » des écosystèmes en tant que résultat composé des facteurs de pression d'origine humaine. Il prend en compte la composition des espèces en termes de nombre et d'abondance par rapport à l'état original et fournit une cadre commun pour l'évaluation des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité. Alors que la perte d'abondance moyenne des espèces est étroitement liée aux paramètres directs de la biodiversité, elle ne peut pas être considérée individuellement comme « biodiversité », l'indicateur doit donc aussi être complété par d'autres indicateurs.

²¹ Le scénario tendanciel est adapté des scénarios environnementaux 2012 de l'OCDE auxquels il ressemble fortement.

²² PBL Netherlands Environmental Assessment Agency (2014). How Sectors Can Contribute to Sustainable Use and Conservation of Biodiversity. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. Cahier technique n° 79 de la CDB disponible sous le lien <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-79-en.pdf>.

²³ Décision XIII/29 (paragraphe 6) : La Conférence des Parties encourage les Parties, et invite les autres gouvernements, les organisations compétentes, la communauté scientifique, les parties prenantes, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales à poursuivre l'élaboration et l'utilisation de scénarios et de modèles visant à soutenir la prise de décisions et l'évaluation de politiques et à contribuer à appuyer l'élaboration plus poussée de scénarios et modèles, comme le décrit le Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de biodiversité et de services écosystémiques de l'IPBES.

²⁴ Auparavant, l'IPCC utilisait des scénarios pour les émissions et les concentrations de gaz à effet de serre pour effectuer des prévisions sur les possibles changements climatiques futurs dans un certain nombre de ses rapports d'évaluation. Les « scénarios SRES » (c.-à-d. les scénarios figurant dans le rapport spécial sur les scénarios d'émissions (SRES), un rapport IPPC de l'année 2000) ont été utilisés dans les troisième et quatrième rapports d'évaluation de l'IPCC, publiés respectivement en 2001 et 2007. Des « profils représentatifs d'évolution des concentrations » (RCP) ont été utilisés dans le cinquième rapport d'évaluation.

partagés (SSP), catalysés par l'IPCC, se concentrent sur l'étude d'une vaste gamme de voies de développement humain plausibles, incluant différents taux de croissance démographique, de croissance économique et de développement technologique, ainsi que diverses approches portant sur les politiques commerciales et environnementales. Les SSP peuvent être utilisés en combinaison avec les profils représentatifs d'évolution des concentrations (RCP) qui décrivent les voies de pénétration des émissions de gaz à effet de serre résultant des scénarios de changements climatiques. Des modèles peuvent ainsi traduire des combinaisons pertinentes de SSP/RCP en prévisions relatives au changement dans l'affectation des sols et aux changements climatiques.²⁵ Les résultats peuvent permettre d'illustrer des scénarios plausibles de développement socioéconomique et leurs conséquences pour de nombreux facteurs de changement de l'état de la biodiversité. De plus amples informations sur les SSP seront fournies dans une note d'information, certains des résultats sont illustrés dans la section IV de la présente note. Des scénarios destinés aux *Perspectives territoriales mondiales*, publiés récemment par le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), ont été élaborés en prenant les SSP pour point de départ.²⁶

28. Conformément aux recommandations de l'évaluation méthodologique de l'IPBES, le Groupe d'experts en scénarios et modèles de l'IPBES mène actuellement des travaux destinés à enrichir les SSP afin d'éclairer l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES en cours d'élaboration. Un ensemble de modèles de biodiversité et de services écosystémiques existants seront utilisés avec d'autres approches et outils pour traduire les prévisions des combinaisons SSP/RCP sélectionnées en résultats pour la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain. Cela permettra une évaluation des effets escomptés des changements prévus en termes d'affectation des sols et de climat à l'échelle mondiale qui prendra en compte différents aspects de la biodiversité (par ex. richesse, abondance et composition des espèces) et des services écosystémiques (approvisionnement, régulation, et services culturels).²⁷ Ces travaux répondent à l'invitation qui a été adressée par la Conférence des Parties à l'IPCC et l'IPBES afin d'encourager la collaboration entre leurs communautés scientifiques respectives travaillant sur des scénarios et modèles.²⁸

29. Dans un deuxième volet de travail, le groupe d'experts en modèles et scénarios de l'IPBES développe un nouvel ensemble de scénarios de biodiversité à échelle multiple. Contrairement aux scénarios existants dans lesquels les répercussions sur la biodiversité forment le point final dans une cascade linéaire de modèles, les nouveaux travaux placeront la biodiversité au centre de l'élaboration du scénario, et traiteront la gamme complète de résultats socio-écologiques, y compris entre le changement de biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain, et la prise en compte de réponses individuelles et institutionnelles aux changements qui surviennent dans la biodiversité. Un processus itératif, participatif et créatif sera mis en place pour recenser les multiples « Visions pour la nature », réunissant les principales parties prenantes de secteurs différents, à diverses échelles spatiales. Une fois ces avenir alternatifs recensés, un ensemble d'approches qualitatives et quantitatives (par ex. modélisation, études empiriques et connaissances spécialisées) sera utilisé pour identifier les voies possibles permettant d'atteindre ces résultats, y compris par le biais d'alternatives politiques spécifiques. Ces travaux étaieront les évaluations futures au titre de l'IPBES et pourront potentiellement contribuer à l'élaboration du Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité. Error! Bookmark not defined. Réciproquement, les débats portant sur le Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité peuvent contribuer à dessiner

²⁵ Un ensemble correspondant de profils de systèmes océaniques est en cours d'élaboration pour étudier de futurs scénarios axés sur les pêcheries en haute mer. Voir Maury et al (2017) from shared socio-economic pathways to oceanic system pathways: building policy-relevant scenarios for global oceanic ecosystems and fisheries. *Global Environmental Change* 45, 203-216.

²⁶ van der Esch et al (2017). Exploring future changes in land use and land condition and the impacts on food, water, climate change and biodiversity. Scenarios for the UNCCD Global Land Outlook. PBL Netherlands Environmental Assessment Agency.

²⁷ Rosa, Pereira, Ferrier, Alkemade et al. (2017) Multi-scale Scenarios for Nature Futures, *Nature Ecology and Evolution*.1, 1416–1419.

²⁸ Décision XIII/29, paragraphe 10.

les nouveaux scénarios. De plus amples informations sur cette initiative sont fournies dans une note d'information.²⁹

30. D'autres initiatives concernant les scénarios se concentrent sur des questions plus vastes liées au développement durable. Par exemple, l'initiative Le Monde en 2050 (TWI2050) a pour objectif d'élaborer des voies durables permettant de réaliser les 17 objectifs de développement durable et de parvenir à une transformation vers un développement durable au sein des « frontières planétaires » au-delà de 2050. Elle s'appuiera sur des évaluations mondiales existantes (notamment les *Perspectives mondiales de la diversité biologique*), et sur des avancées plus récentes dans la formation et la modélisation de scénarios.³⁰ Ces initiatives et d'autres initiatives pertinentes, ainsi que leurs implications pour la Convention sur la diversité biologique, sont précisées dans un document d'information.

IV. CONCLUSIONS ISSUES DES SCÉNARIOS CONCERNANT LA VISION À L'HORIZON 2050

A. Projections futures pour la biodiversité dans le cadre des scénarios de statu quo

31. Les tendances actuelles ou scénarios de « statu quo » indiquent un appauvrissement continu de la biodiversité. D'après la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, les projections des impacts des changements mondiaux sur la biodiversité montrent une continuité, et dans de nombreux cas, une accélération de l'extinction des espèces, de la perte des habitats naturels, et des changements dans la répartition et l'abondance des espèces et des frontières des biomes au cours du vingt-et-unième siècle. La perte des habitats, la pollution, les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation non durable sont actuellement les facteurs les plus importants à l'origine du changement de la biodiversité et cette tendance devrait se maintenir au cours du siècle à venir. Cependant, les changements climatiques et l'acidification des océans ont déjà un impact sur la biodiversité et ces facteurs ne cesseront de prendre de l'importance au cours du vingt-et-unième siècle.

32. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a confirmé ces conclusions. Les projections futures pour 2050 basées sur les tendances actuelles (« statu quo ») affichent des résultats non durables : augmentation de la demande en terres fertiles pour l'agriculture et les ressources bioénergétiques, qui se traduit par une pression accrue sur les habitats naturels terrestres et un déclin important de la biodiversité ; effondrement de nombreuses pêcheries traditionnelles, et leur remplacement par l'aquaculture, s'accompagnant potentiellement d'une augmentation de la pollution, d'une demande en aliments pour animaux riches en protéines et d'une intensification de la concurrence en termes d'occupation des sols ; changements climatiques entraînant l'appauvrissement de la biodiversité, des changements dans les écosystèmes et la perturbation des systèmes de production alimentaire ; et pénurie d'eau accrue dans de nombreuses régions, réduisant ainsi l'écoulement des eaux pour les écosystèmes d'eau douce vulnérables. À l'échelle locale, le déclin de la biodiversité pourrait compromettre la productivité agricole. À l'échelle régionale, des combinaisons de facteurs pourraient précipiter certains écosystèmes au-delà des points de basculement, entraînant de graves répercussions pour le bien-être humain.

33. Une compilation plus détaillée des tendances prévues pour la biodiversité s'appuyant sur la documentation récente est fournie dans une note d'information.

²⁹ Celle-ci s'inspire des résultats d'un atelier d'experts intitulé « New visions for nature and nature's contributions to people for the 21st century » accueilli par le Groupe d'experts en scénarios et modèles de l'IPBES, Auckland, Nouvelle-Zélande, 4-8 septembre 2017.

³⁰ L'initiative TWI2050 a été lancée en 2015 par l'International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), le réseau des solutions pour le développement durable (SDSN), le Stockholm Resilience Center (SRC) et l'Earth Institute à l'université de Columbia. De plus amples informations sur Le Monde en 2050 (TWI2050) sont fournies dans une note conceptuelle de 2017 : « A global research initiative in support of a successful implementation of the UN 2030 Agenda », disponible sous le lien : <http://www.iiasa.ac.at/web/home/research/researchPrograms/TransitionstoNewTechnologies/Concept-note-TWI2050-3page-Apr2017.pdf>

B. Prévisions démographiques et économiques dans le cadre de différents profils socioéconomiques et conséquences en termes de changement dans l'affectation des sols et de changements climatiques

34. Indépendamment des tendances actuelles, des scénarios démontrent qu'il y a un vaste éventail d'avenirs plausibles, en ce qui concerne les changements démographiques, économiques, technologiques et culturels, qui auraient des conséquences pour la biodiversité (figure 1). Par exemple, les différents scénarios de profils socioéconomiques partagés (SSP) élaborés par l'IPCC démontrent que, bien qu'une augmentation de la population mondiale soit à prévoir jusqu'à 2050, le taux d'augmentation varie considérablement selon les scénarios, et ils divergent radicalement dans la seconde moitié du siècle. Les projections démographiques atteignent un niveau record d'environ 8,5 milliards en 2050, puis baissent à 7 milliards en 2100 pour le scénario faible (SSP 1), s'élèvent à 10 milliards en 2050, puis augmentent encore à 12,6 milliards en 2100 pour le scénario élevé (SSP 3), par rapport à 6,8 milliards en 2017.³¹ La plus forte augmentation proportionnelle est prévue pour l'Afrique, où l'écart entre les scénarios est particulièrement élevé : 1,7 milliard en 2050 et 1,8 milliard en 2100 dans le cadre du SSP 1 ; 2,3 milliards en 2050 et 4,0 milliards en 2100 dans le cadre du SSP 3, par rapport à 1,2 milliard en 2017. Les différences s'expliquent par différents facteurs entrant en ligne de compte dans les trames de scénarios, l'éducation des filles jouant un rôle particulièrement important à cet égard. Selon les prévisions, l'urbanisation devrait également se poursuivre dans tous les scénarios, atteignant jusqu'à 75 % en 2050 et 90 % en 2100 dans certains scénarios, tandis que d'autres scénarios n'indiquent que de faibles augmentations de 52 % actuellement à seulement 60 % en 2100.

³¹ Ces projections démographiques qui représentent des résultats modélisés à partir des scénarios SSP divergent des projections des Nations Unies qui sont des extrapolations statistiques. Les projections moyennes des Nations Unies s'élèvent à 9,8 milliards en 2050 et à 11,2 milliards en 2100.

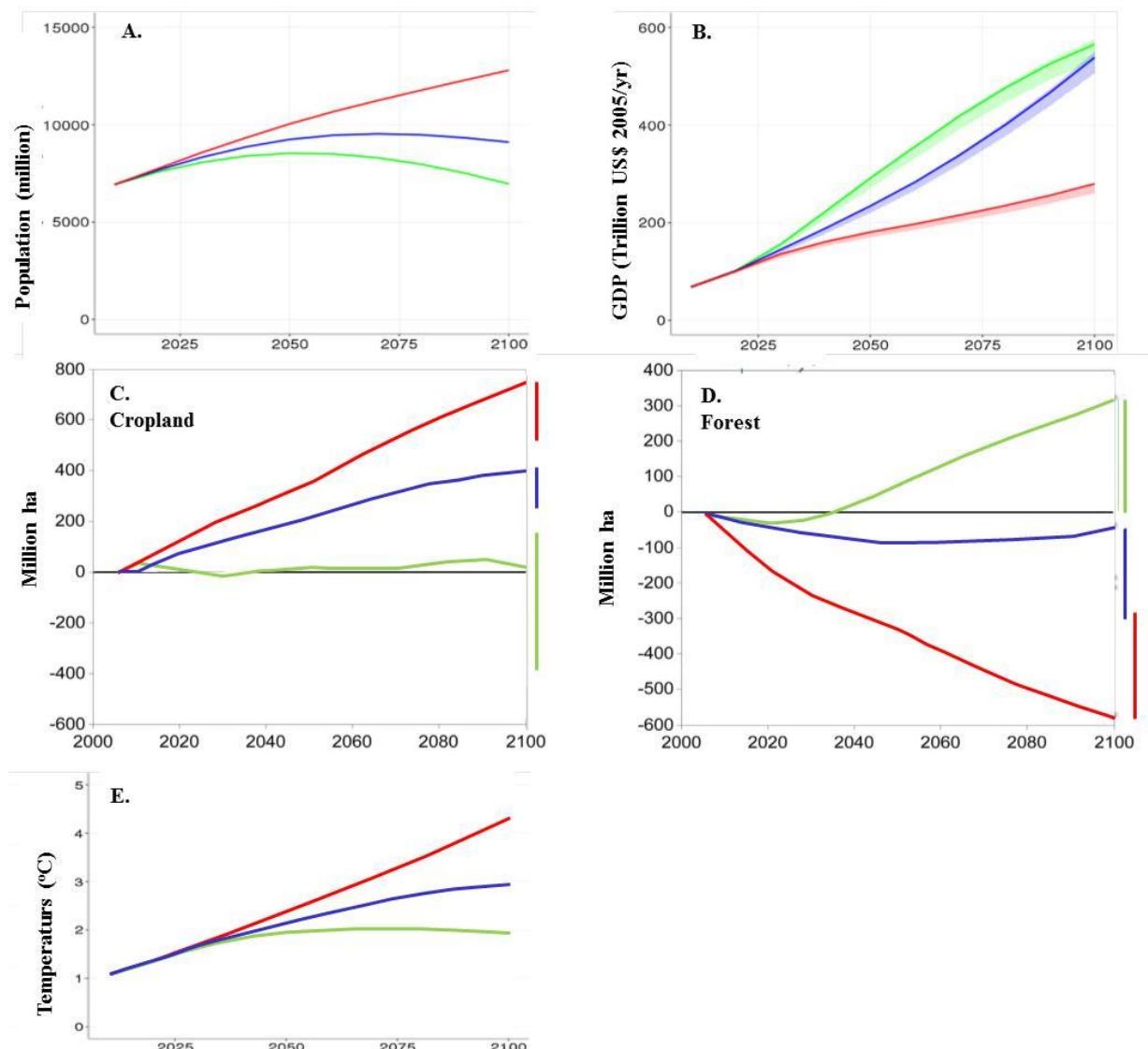


Figure 1. Prévisions démographiques, croissance économique, changement dans l'affectation des sols et changements climatiques dans le cadre des profils socioéconomiques partagés. Changements prévus concernant la population (A.), les produits intérieurs bruts (B.), les terres cultivées (C.), les forêts (D.) et les températures (E.) dans trois des profils socioéconomiques partagés (SSP). Le SSP 1 (ligne verte) correspond à la « Durabilité – emprunter la route verte ». Le SSP 2 (ligne bleue) correspond au « Milieu de la route ». Le SSP 3 (ligne rouge) correspond à la « Rivalité régionale – une voie cahoteuse ». En ce qui concerne les températures (E.), les prévisions de SSP 1 et SSP 2 intègrent des mesures d'atténuation des changements climatiques (ainsi, le SSP 1 est combiné avec le RCP 2,6 ; le SSP 2 est combiné avec le RCP 4,5)³²

35. Selon les prévisions, la croissance économique devrait se poursuivre, avec toutefois un ralentissement des taux de croissance dans la seconde moitié du siècle. L'on constate à nouveau de très

³² Riahi et al (2017). The shared socioeconomic pathways and their energy, land use, and greenhouse gas emissions implications: An overview. *Global Environmental Change*, 42 (2017) 153–168, et van Vuren et al (2017). Energy, land-use and greenhouse gas emissions trajectories under a green growth paradigm. *Global Environmental Change* 42 (2017) 237–250.

grandes différences entre les scénarios et celles-ci se reflètent également dans les chiffres du produit intérieur brut par habitant, ainsi que dans les niveaux d'inégalité dans les pays et d'un pays à l'autre.

36. Les différents scénarios SSP montrent qu'à l'avenir, la surface totale des terres cultivées pourrait s'étendre ou baisser de millions d'hectares au cours de ce siècle. Dans le scénario SSP 3, une croissance massive de la population, une productivité agricole relativement faible, et une faible importance accordée à la protection de l'environnement conduisent à une expansion des terres cultivées et des pâturages, ainsi qu'à des pertes de grande ampleur subies par les forêts et d'autres sols naturels. En comparaison, le scénario SSP 1 présente une expansion graduelle à l'échelle mondiale des forêts et autres sols naturels résultant de faibles projections démographiques, de régimes alimentaires sains impliquant un gaspillage alimentaire limité, et d'une forte productivité agricole. D'autres scénarios SSP présentent des changements modestes en termes d'affectation des sols s'accompagnant d'une certaine expansion de l'ensemble des terres cultivées.

37. Dans les différents scénarios SSP, la température moyenne de la planète serait comprise entre 1,5 °C et un peu plus de 2 °C au-dessus des niveaux pré-industriels d'ici à 2050 et entre 1,5 °C et 4 °C d'ici à 2100. Des prévisions probabilistes récemment publiées basées sur des statistiques qui portent sur les émissions de CO₂ et les changements de températures jusqu'en 2100 et s'appuient sur des données qui montrent déjà l'effet des politiques climatiques existantes, suggèrent que le monde est actuellement en voie d'atteindre une augmentation des températures d'environ 3,2 °C à la fin du siècle (fourchette probable : 2,0 à 4,9 °C).³³

C. Voies possibles en vue de la réalisation de la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité

38. Le vaste éventail d'avenirs plausibles ouvre un espace pour la mise en place de mesures politiques permettant de réaliser la Vision à l'horizon 2050 ainsi que d'autres objectifs mondiaux. La troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a conclu que, malgré les tendances négatives pour la biodiversité identifiées dans cette évaluation, des politiques bien ciblées axées sur des secteurs, espèces et services écosystémiques sensibles pourraient contribuer à éviter les répercussions les plus dangereuses de l'appauvrissement de la biodiversité sur les peuples et les sociétés dans un avenir proche. Elle a constaté qu'à long terme, l'appauvrissement de la biodiversité (exprimée par certains indicateurs) peut même être éradiqué, puis inversé, et, en cas d'urgence, converti, et des actions efficaces sont mises en œuvre afin d'appuyer une vision à long terme convenue.

39. Les évaluations des scénarios étant la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* suggèrent que les objectifs relatifs à la biodiversité reflétés dans la Vision à l'horizon 2050 pourraient être réalisés tout en atteignant des objectifs socioéconomiques plus vastes incluant une forte atténuation des changements climatiques, une amélioration des régimes alimentaires et l'éradication de la faim (figure 2). En comparaison avec les tendances de statu quo, plusieurs indicateurs de la biodiversité sont améliorés dans les scénarios alternatifs : l'abondance démographique, l'état des espèces menacées et l'abondance moyenne des espèces, ainsi que l'état des stocks de poissons de mer. Trois voies visant à réaliser la Vision à l'horizon 2050 ont été étudiées dans l'analyse de scénario (voir paragraphe 42 ci-dessous), différentes combinaisons de mesures politiques étant représentées pour fournir ces résultats.

40. Les éléments d'une combinaison de politiques incluent :

a) *Mesures visant à augmenter la productivité et la viabilité à long terme de l'agriculture.* Des augmentations durables de la productivité agricole sont indispensables afin de répondre aux besoins de la production alimentaire accrue nécessaire pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire tout en évitant une expansion à grande échelle des surfaces cultivées. Des mesures doivent également être mises en place pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau et des éléments nutritifs et réduire ou éviter l'utilisation de pesticides. Ainsi, les répercussions négatives sur la biodiversité au sein des systèmes agricoles et au-delà sont réduites. Une utilisation accrue de la biodiversité au sein des écosystèmes agricoles peut contribuer à une augmentation de la production durable, par exemple grâce à

³³ Raftery el (2017). Réchauffement inférieur à 2 °C d'ici à 2100 improbable. *Nature Climate Change*, 7 637-641.

l'augmentation de la pollinisation, l'emploi de produits antiparasitaires biologiques, l'amélioration de la biodiversité et de la fertilité des sols, et une meilleure utilisation des ressources génétiques des cultures et du bétail, ainsi que de celles des espèces actuellement sous-exploitées ;

b) *Mesures visant à réduire la dégradation et la fragmentation des écosystèmes, à préserver la biodiversité et à assurer l'apport de services écosystémiques essentiels.* La planification proactive de l'espace, appuyée par des mesures d'incitation et de suivi, est nécessaire à la protection d'aires essentielles pour la biodiversité et l'apport de services écosystémiques, et à l'amélioration de la connectivité écologique dans le paysage. Cela inclurait la restauration de sols dégradés et l'expansion stratégiques d'aires protégées. Des efforts doivent être déployés pour réduire l'expansion des infrastructures et ses répercussions sur les écosystèmes clés ;

c) *Mesures de réduction de la surexploitation des ressources biologiques,* y compris les pêcheries, les produits forestiers et la viande d'animaux sauvages. Celles-ci doivent reconnaître les besoins locaux et les pratiques traditionnelles tout en favorisant des mesures de transition pour mettre en œuvre des pratiques durables dans les pêcheries, la gestion des forêts et la chasse, ainsi que dans le commerce non préjudiciable de produits dérivant de ceux-ci ;

d) *Mesures visant à atténuer les changements climatiques.* Des efforts doivent être déployés pour améliorer l'efficacité énergétique et remplacer les combustibles fossiles par des énergies renouvelables, tout en réduisant les répercussions négatives de ces dernières sur la biodiversité et les écosystèmes. En particulier, l'utilisation à grande échelle de biocarburants produits à partir de cultures doit être limitée ;

e) *Mesures visant à réduire les déchets et la consommation excessive.* Des efforts doivent être déployés pour réduire les déchets alimentaires, à la fois à la ferme (en particulier dans les pays en développement) et chez les consommateurs (en particulier dans les pays développés). La réduction de la surconsommation de viande réduirait les impacts sur la biodiversité et le climat tout en procurant des bienfaits pour la santé. Une modération de la consommation moyenne par habitant devrait être obtenue parallèlement à la réduction des inégalités et n'occasionnerait donc pas de réduction de la consommation pour les segments les plus pauvres de la société.

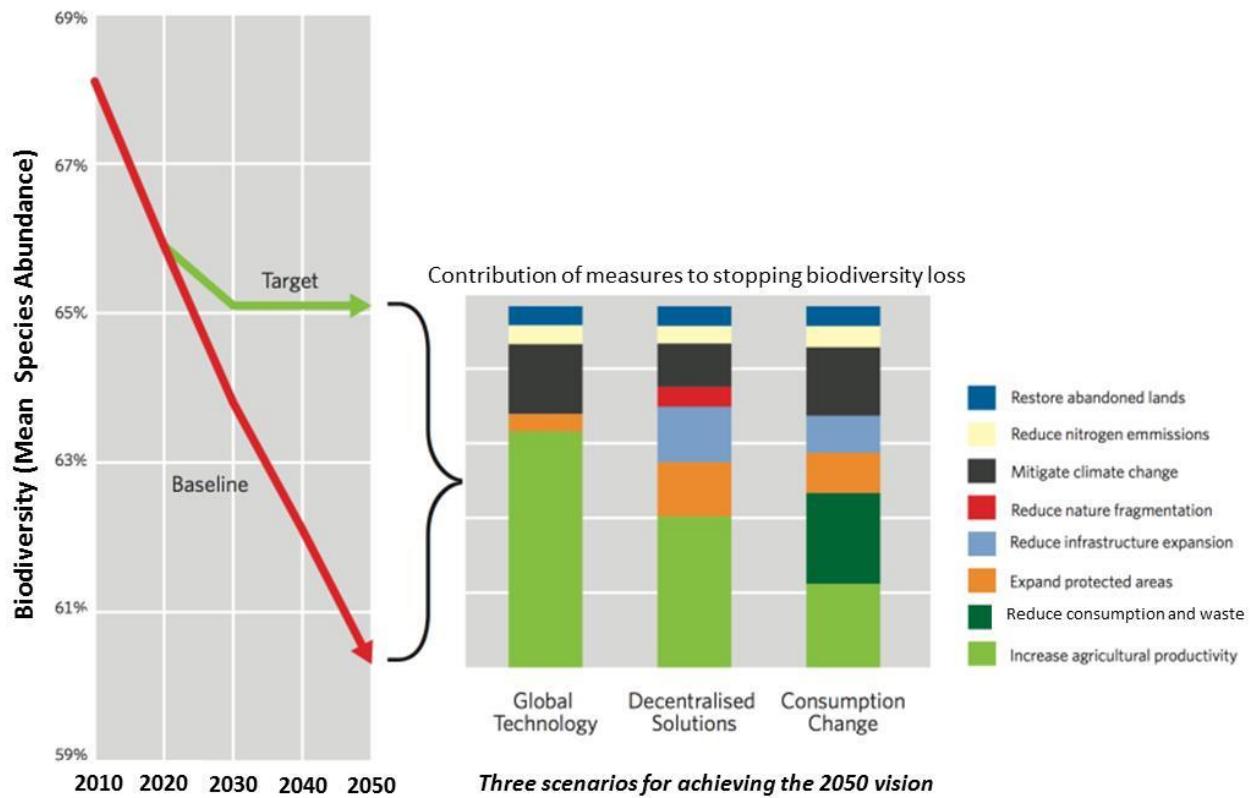


Figure 2. Voies possibles en vue de la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité. Voies contrastées vers la durabilité s'appuyant sur les scénarios socioéconomiques de Rio+20. Les scénarios illustrés ici atteindraient chacun, d'ici à 2050, les objectifs de ralentissement et finalement d'éradication de l'appauvrissement de la biodiversité tout en limitant l'augmentation de la température moyenne de la planète à 2 °C, et de réalisation d'objectifs de développement socioéconomiques, dont l'élimination de la faim, la fourniture de l'accès universel à l'eau potable, aux installations sanitaires de base et à des sources d'énergie modernes. Trois voies différentes peuvent permettre de réaliser ces objectifs.³⁴

41. Les différentes politiques peuvent être combinées de différentes manières afin de fournir les résultats souhaités. Les scénarios étant la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* étudient trois voies potentielles :

a) Une voie basée sur la « technologie mondiale », misant sur des solutions à grande échelle optimales d'un point de vue technologique et un degré élevé de coordination internationale, notamment par le biais de la libéralisation des échanges. Cette voie « descendante » appuie sur la productivité agricole, ainsi qu'une expansion limitée des aires protégées. D'un point de vue conceptuel, elle est similaire au scénario « Technogarden » de l'évaluation pour le millénaire ;

b) Une voie basée sur les « solutions décentralisées », misant sur une approche de gestion adaptative en réponse aux priorités régionales. Cette voie « ascendante » insiste sur les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité. D'un point de vue conceptuel, elle est similaire au scénario « Mosaïque adaptative » de l'évaluation pour le millénaire ;

c) Une voie basée sur un « changement de mode de vie » (ou « consommation réduite »), misant sur des changements dans les modèles de consommation, et un changement de comportement des institutions et des individus en faveur de la biodiversité, par exemple en optant pour un mode de vie

³⁴ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2014) Quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Montréal, <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-en.pdf>

consommant moins d'énergie et de matériaux, associé à des efforts ambitieux pour réduire les déchets avant et après la mise sur le marché dans le secteur alimentaire. Ce type de scénario était sous-représenté dans les évaluations précédentes.

42. Les deux premières voies se concentrent sur les changements dans les modèles de production et nécessitent toutes les deux de s'attacher plus fortement à la planification de l'espace, toutefois à des niveaux de gestion différents. La troisième voie met l'accent sur les changements en termes de demande des consommateurs, ce qui se traduit par des changements dans les modèles de production. L'expansion des aires protégées est importante dans les trois voies, mais donne lieu à des niveaux de représentation régionale plus élevés dans la voie basée sur les solutions décentralisées. La restauration des sols dégradés constitue également une réponse essentielle dans ces trois voies. En pratique, une approche combinée reposant sur les trois voies sera probablement nécessaire à l'élaboration d'une approche réalisable et robuste.³⁵ Finalement, le choix entre ces voies (ou d'autres voies alternatives), ou l'équilibre entre ces alternatives, peut découler de différences de cultures et de visions du monde soulignant l'importance d'un vaste engagement significatif des parties prenantes dans la conception des politiques de mesure qui peuvent s'appuyer sur de tels scénarios.

43. En conclusion, la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a conclu que des voies possibles existent pour réaliser la Vision à l'horizon 2050 en parallèle avec des objectifs de développement humain essentiels. Ces voies sont compatibles avec les contraintes connues liées à l'économie, à l'utilisation des ressources et aux objectifs de développement humain. Elles concordent aussi parfaitement avec des stratégies similaires élaborées par le biais d'autres instances, par exemple la stratégie de croissance verte pour l'agriculture de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou l'approche actuelle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.³⁶ Cependant, elles nécessitent des changements fondamentaux en termes de paradigmes de développement. Cela occasionnera des changements dans la société qui passeront notamment par une utilisation bien plus efficace des sols, des ressources en eau, de l'énergie et des matériaux, une réflexion sur nos habitudes de consommation et en particulier des transformations majeures des systèmes alimentaires. Cela nécessitera une action globale forte et coordonnée aux niveaux international, national et local. Finalement, il n'existe pas de politique individuelle simple ni d'autre outil disponible pour réaliser la Vision à l'horizon 2050. Cela nécessitera la mise en œuvre d'une série de mesures cohérentes, comprenant des cadres législatifs ou de politique générale, des mesures d'incitation socioéconomiques alignées sur ces cadres, un engagement et des actions de la part du public et des parties prenantes, un suivi et le respect des obligations. Les questions liées au changement transformationnel et à la cohérence des politiques sont étudiées ci-dessous.

44. Différentes analyses de scénarios réalisées à l'échelle régionale suggèrent également des voies similaires pour réduire l'appauvrissement de la biodiversité. Par exemple, le Cerrado est un point chaud de la biodiversité caractérisé par une grande richesse d'espèces endémiques où 46 % de la végétation indigène a déjà disparu et 450 espèces végétales sont menacées d'extinction. Les prévisions de statu quo montrent que 31 à 34 % du Cerrado restant est susceptible de disparaître d'ici à 2050, sous l'effet de l'expansion de la production de fèves de soja et de viande de bœuf, augmentant ainsi le nombre d'espèces condamnées à disparaître à 1 140. Cela pourrait avoir des répercussions nuisibles sur les marchés mondiaux pour le secteur agroalimentaire du Brésil. Cependant, les scénarios alternatifs montrent qu'une combinaison de mesures, y compris le suivi, la planification de l'espace, les mesures d'incitation, la restauration et l'implantation stratégique d'aires protégées, pourrait réduire le nombre d'espèces condamnées à l'extinction de 83 % tout en contribuant aux augmentations prévues dans la production végétale et animale. De nombreuses mesures politiques similaires ont été mises en place avec succès dans la région amazonienne et d'autres régions en développement.³⁷ D'autres exemples d'application des

³⁵ Il est à noter que le scénario basé sur la « durabilité » des profils socioéconomiques partagés intègre tous les éléments susmentionnés.

³⁶ Cadre stratégique examiné 2010-19 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

³⁷ Strassburg et al. (2017). Moment of Truth for the Cerrado. *Nature Ecology Evolution*. 2017.

scénarios aux niveaux régional et national, destinés à servir de fondement aux politiques relatives à la biodiversité, sont fournis dans un document d'information.

V. AUTRES CONSIDÉRATIONS ET IMPLICATIONS CONCERNANT LE CADRE MONDIAL DE L'APRÈS-2020 POUR LA BIODIVERSITÉ

45. Tout comme l'analyse de scénario a contribué à l'élaboration du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, les conclusions énoncées dans les sous-sections précédentes découlant de scénarios, ainsi que les nouveaux travaux entrepris, pourraient servir de fondement à l'élaboration du Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité. Un certain nombre d'enseignements qui devront être pris en compte et des domaines qui nécessiteront des travaux supplémentaires sont formulés dans les paragraphes suivants.

46. Comme le mentionne la section précédente, des voies pertinentes pour la réalisation de la Vision à l'horizon 2050 existent, mais elles nécessitent l'intervention de changements fondamentaux et transformationnels dans de nombreux aspects économiques et sociaux. La nécessité d'opérer des changements transformationnels pour réaliser les objectifs de développement durable est reconnue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et, en effet, la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 permettra la mise en place de ces changements (voir CBD/SBSTTA/21/2/Add.1). La transition énergétique en cours illustre comment les changements de politiques, initiés par les préoccupations et priorités sociétales, peuvent inverser les tendances (y compris, par exemple, le passage du charbon aux combustibles fossiles, puis des combustibles fossiles aux énergies renouvelables). Cette transition résulte des préoccupations liées aux changements climatiques, ainsi qu'aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé, combinées à une compréhension grandissante des avantages économiques et sociaux qu'implique le fait de renoncer à une économie basée sur les combustibles fossiles. Un autre exemple concerne les changements opérés dans de nombreuses sociétés en termes de tabagisme, où une combinaison logique et cohérente de mesures réglementaires et incitatives a contribué à faire évoluer les normes sociales. Les futurs travaux qui s'effectueront au titre de la Convention pourraient bénéficier des enseignements tirés de ces domaines, ainsi que d'autres domaines.³⁸

47. La réalisation de changements transformationnels associés à l'économie politique, au comportement humain et aux questions institutionnelles comporte des obstacles. Parmi ceux-ci figurent : le manque de transparence ; les intérêts particuliers ; la répartition inégale des coûts et des avantages résultant des actions entreprises ; les tendances à prendre des décisions à court terme ; la logique des processus déterminés par le marché ; le manque de cohérence des politiques ; l'inertie. Pour surmonter ces obstacles, il convient, entre autres, de comprendre la psychologie des pertes et des gains, ainsi que la nécessité d'une action collective. C'est en particulier le cas dans les situations de compromis entre différents objectifs ou gagnants et perdants parmi les groupes de parties prenantes. Ce cas se rencontre fréquemment dans la pratique : même si l'intégration de la biodiversité dans des politiques plus larges constitue une solution gagnant-gagnant pour la société dans son ensemble, une telle approche ne peut pas prévaloir en pratique parce que certains groupes sont désavantagés ou considèrent qu'ils risquent d'être désavantagés.

48. Il est donc essentiel de poursuivre les discussions et de continuer à élaborer des décisions et des orientations concernant l'intégration de la biodiversité dans des programmes et stratégies sectoriels et intersectoriels (décision XIII/3 ; voir également CBD/SBSTTA/21/5) et de procéder à une analyse critique de la mesure dans laquelle les cibles et les résultats définis dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique sont atteints, de comprendre les obstacles et de tirer profit des outils

³⁸ Le terme « transitions vers la durabilité » est de plus en plus utilisé pour faire référence aux changements sociétaux à grande échelle, jugés nécessaires pour relever les « grands défis de la société ». Dans la présente note, le terme est utilisé comme raccourci pour désigner les transitions vers la développement durable — des changements perturbateurs à grande échelle dans les systèmes sociétaux qui émergent sur de nombreuses décennies. Une étude récente est fournie par Loorbach et al (2017) Sustainability Transitions Research: Transforming Science and Practice for Societal Change. *Annu. Rev. Environ. Resour.* 2017. 42:4,1–4,28.

appropriés pour évaluer l'efficacité des mesures prises en vue d'obtenir les meilleurs résultats pour la biodiversité et la société dans son ensemble.

49. L'approche écosystémique, adoptée au titre de la Convention en tant que principal cadre d'action de la Convention, reconnaît que les écosystèmes sont des systèmes complexes et que les êtres humains font partie intégrante de bon nombre d'entre eux. À sa cinquième réunion, en 2000, la Conférence des Parties a noté que :

« L'approche écosystémique nécessite une gestion adaptative pour traiter la nature complexe et dynamique des écosystèmes et l'absence de connaissances complètes ou de compréhension de leur fonctionnement. Les processus écosystémiques sont souvent non linéaires, et les résultats de ces processus présentent souvent des décalages temporels. Il en résulte des discontinuités créant surprise et incertitude. La gestion doit être adaptative afin de permettre de répondre à ces incertitudes, elle doit en outre renfermer des éléments d'« apprentissage par la pratique » ou des résultats de recherche. Des mesures peuvent être nécessaires même si certaines relations de cause à effet n'ont pas encore été totalement démontrées d'un point de vue scientifique. »³⁹

Il est également noté que la gestion des écosystèmes est une question de choix de société. Les limites écologiques sont reconnues, tout comme le caractère inévitable du changement.⁴⁰

50. En dépit de l'approbation de l'approche écosystémique au titre de la Convention et des progrès réalisés en termes de compréhension des systèmes socioécologiques et de leur gestion, les outils disponibles et leur mise en œuvre présentent des lacunes. À sa dix-septième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a identifié certains besoins scientifiques et techniques essentiels associés à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, notamment le besoin d'améliorer les moyens de s'appuyer sur les sciences sociales pour encourager des choix conformes aux objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et élaborer de nouvelles approches par le biais, entre autres, d'une meilleure compréhension des changements comportementaux, des schémas de production et de consommation, de l'élaboration de politiques, et de l'utilisation d'outils non marchands, ainsi que la nécessité de répandre plus largement une communication, une éducation et une sensibilisation du public plus efficaces à travers les systèmes scolaires et d'autres canaux et d'élaborer des stratégies de communication et de sensibilisation sur la biodiversité, complétant les efforts déployés dans les domaines de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public par d'autres perspectives incluant la recherche sur les expériences de communication interculturelle et intraculturelle.

51. La cohérence avec les politiques climatiques est importante. D'une part, l'atténuation des changements climatiques est essentielle pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes. La limitation du réchauffement climatique à 2° C ou moins est capitale pour éviter des risques élevés de dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques, en particulier dans les systèmes vulnérables, tels que les récifs coralliens et les montagnes ; même dans ces limites, des répercussions négatives importantes sont inévitables. D'autre part, le changement dans l'affectation des sols est actuellement le plus grand facteur d'appauprissement de la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et devrait persister pendant la plus grande partie de ce siècle dans la plupart des scénarios, car la production alimentaire, les produits agricoles, le bois et les ressources bioénergétiques, ainsi que le développement urbain et des infrastructures nécessitent toujours plus de terres. Les approches basées sur les terres pour atténuer les changements climatiques peuvent augmenter ou réduire les changements dans l'affectation des sols, et leur impact sur la biodiversité, selon la stratégie poursuivie. En fait, les scénarios d'atténuation des changements climatiques les plus tendus présentés dans le cinquième rapport d'évaluation de l'IPCC (RCP 2,6) entraînent un appauvrissement considérable de la biodiversité durant ce siècle en raison du changement dans l'affectation des sols associé aux biocarburants produits à partir de cultures alimentaires.

³⁹ Décision V/6.

⁴⁰ Ibid.

D'autres scénarios de l'IPCC (par ex. RCP 4,5) misent sur l'arrêt de la déforestation, la réduction de la dégradation des forêts, ainsi que le boisement et la restauration des écosystèmes, et améliorent la biodiversité.⁴¹ Par conséquent, il est important d'intégrer totalement la biodiversité dans les politiques climatiques et les évaluations associées,⁴² en particulier par rapport aux mesures terrestres d'atténuation.⁴³

52. Il existe d'autres facteurs de changement potentiels qui ne sont pas traités de manière appropriée dans la plupart des scénarios de biodiversité. Parmi ceux-ci figure le « télécouplage » des écosystèmes à distance par le biais du commerce, menant à une séparation des causes et des conséquences, et le développement de nouvelles technologies, potentiellement perturbatrices, dont la biologie synthétique, la géoingénierie et l'intelligence artificielle.

53. En ce qui concerne la Vision à l'horizon 2050, divers acteurs issus de la communauté de la conservation préconisent de nouvelles cibles et approches en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Par exemple, trois analyses scientifiques indépendantes produites pour le Congrès mondial des parcs en 2014 ont tenté de converger vers la nécessité de protéger environ 30 % (28 à 32 %) des terres pour assurer la conservation des espèces vertébrées de la planète.⁴⁴ Des pourcentages similaires de protection ont été proposés pour les régions marines et côtières. Ces études apportent une base empirique pour un objectif à long terme de cette ampleur. Cependant, ils ne tiennent pas compte des services écosystémiques, des processus évolutifs, des atténuations, ni de toutes les espèces végétales et invertébrées. Par ailleurs, la faisabilité de tels objectifs n'a pas été pleinement examinée.

54. Une approche plus ambitieuse repose sur l'idée de réserver la moitié de la planète à la conservation de la nature, y compris les domaines terrestres et marins, en élargissant la protection des habitats, ou sous forme d'ensemble d'aires protégées et conservées interconnectées. Cependant, certaines études précédentes⁴⁵ suggèrent qu'une telle approche n'est peut-être pas conforme à certains des autres objectifs de développement durable. Contrairement à cette approche dite de la « Moitié de la Terre », l'approche de la « Terre entière » est un concept qui tente de polariser les peuples et la nature et suggère une approche qui voit les êtres humains et la nature comme étant interconnectés, et vise à assurer des écosystèmes sains sur la « Terre entière ». Invoquant l'argument selon lequel l'inégalité entre les êtres humains est une cause majeure de l'appauvrissement de la biodiversité, cette approche nécessiterait un système fondé sur la décroissance économique et une redistribution des richesses à grande échelle.

⁴¹ Newbold et al (2015). Global effects of land use on local terrestrial biodiversity. *Nature*. 520, 45–50. Voir également « Relations entre les objectifs d'Aichi et les mesures terrestres d'atténuation des changements climatiques » (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/29) et « Mise à jour sur la géoingénierie climatique en relation avec la Convention sur la diversité biologique » (UNEP/CBD/SBSTTA/19/INF/2), résumés dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/19/7.

⁴² Cela inclut le sixième rapport d'évaluation de l'IPCC (qui sera achevé en 2022) et trois rapports spéciaux qui seront finalisés en septembre 2019 : le rapport spécial sur les impacts d'un réchauffement climatique de 1,5 °C au-dessus des niveaux pré-industriels et les profils des émissions de gaz à effets de serre associés, dans le cadre du renforcement de la réponse mondiale à la menace que représentent les changements climatiques, le développement durable, et les efforts déployés pour éradiquer la pauvreté ; le rapport spécial sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des sols, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres ; et le rapport spécial sur les océans et la cryosphère en situation de changement climatique. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques au titre de la Convention sur la diversité biologique a invité l'IPCC, à l'occasion de l'élaboration de son rapport spécial sur les répercussions d'un réchauffement climatique de 1,5 °C au-dessus des niveaux pré-industriels, à inclure un examen des répercussions sur la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, et de la contribution de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que de la restauration des écosystèmes, et à déployer des efforts pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C (recommandation XX/10).

⁴³ Pour une analyse approfondie, voir « Relations entre les objectifs d'Aichi et les mesures terrestres d'atténuation des changements climatiques » (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/29).

⁴⁴ Butchart SHM, Clarke M, Smith RJ, Sykes RE, Scharlemann JPW, Harfoot M, et al. (2015). Shortfalls and Solutions for Meeting National and Global Conservation Area Targets. *Conserv Lett* . 8: 329–337. Pouzols FM, Toivonen T, Di Minin E, Kukkala AS, Kullberg P, Kuusterä J, et al. (2014). Global protected area expansion is compromised by projected land-use and parochialism. *Nature* 516: 383–6. Venter O, Fuller R.A., Segar D.B., Carwardine J., Brooks T., Butchart S.H.M., et al. (2014). Targeting Global Protected Area Expansion for Imperiled Biodiversity. *PLoS Biol*.12.

⁴⁵ Y compris la PBL Netherlands Environmental Assessment Agency (2010). « Rethinking biodiversity scenarios ».

VI. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

55. Les conclusions suivantes peuvent être tirées de ce qui précède :

- a) *La Vision à l'horizon 2050 du Plan stratégique demeure pertinente et devrait être prise en compte dans tout suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. La Vision à l'horizon 2050 comporte des éléments qui pourraient se traduire en un objectif à long terme pour la biodiversité et définit le contexte en vue de discussions sur de possibles objectifs de biodiversité pour 2030 s'inscrivant dans le Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité ;*
- b) *Les tendances actuelles, ou scénarios de « statu quo », indiquent un appauvrissement continu de la biodiversité, impliquant des conséquences négatives majeures pour le bien-être humain, y compris des changements qui peuvent devenir irréversibles. Par conséquent, des mesures urgentes sur la biodiversité restent un enjeu de société d'importance planétaire ;*
- c) *Les scénarios de développement socioéconomique futur démontrent qu'il y a vaste éventail d'avenirs plausibles en ce qui concerne la croissance démographique, l'éducation, l'urbanisation, la croissance économique, le développement technologique et les approches du commerce international, entre autres, entraînant différents niveaux de changements climatiques, de changement dans l'affectation des sols et d'autres facteurs de changement de la biodiversité. Cet éventail d'avenirs plausibles ouvre un espace pour l'élaboration de mesures politiques permettant de réaliser la Vision à l'horizon 2050 et d'autres objectifs mondiaux ;*
- d) *Les objectifs de biodiversité reflétés dans la Vision à l'horizon 2050 pourraient être réalisés tout en atteignant des objectifs socioéconomiques plus vastes, en déployant une combinaison de mesures, et notamment des mesures destinées à augmenter la productivité et la viabilité à long terme de l'agriculture, s'appuyer davantage sur la biodiversité au sein des écosystèmes agricoles en vue de contribuer à une augmentation de la production durable ; réduire la dégradation et la fragmentation des écosystèmes, préserver la biodiversité et assurer l'apport de services écosystémiques essentiels, par le biais d'une planification proactive de l'espace, la restauration de sols dégradés et l'expansion stratégique d'aires protégées ; diminuer la surexploitation des pêcheries et autres ressources biologiques ; contrôler les espèces exotiques envahissantes ; atténuer les changements climatiques, et réduire les déchets et la consommation excessive ;*
- e) *Ces mesures pourraient être élaborées dans le cadre de diverses « combinaisons de mesures politiques » en fonction des besoins et des préférences des pays et des parties prenantes. Par exemple, celles-ci pourraient varier selon l'importance accordée aux évolutions en matière de production et de consommation, le degré de confiance dans les nouvelles technologies et le commerce international, ainsi que la coordination mondiale par rapport à la coordination locale. D'autres exercices visant à définir une vision, à de multiples échelles et impliquant un engagement fort des parties prenantes, sont nécessaires pour mieux comprendre les options et promouvoir des actions ;*
- f) *Les voies possibles en vue d'un avenir durable, bien que pertinentes, nécessitent des changements transformationnels, y compris des changements comportementaux aux niveaux des producteurs et des consommateurs, des gouvernements et des entreprises. Des efforts supplémentaires devront être déployés pour comprendre les motivations et faciliter les changements. Des développements sociaux et technologiques perturbateurs peuvent entraîner des transitions qui peuvent contribuer à, ou aller à l'encontre de, la durabilité. Les gouvernements et les institutions internationales peuvent jouer un rôle essentiel dans l'établissement d'un environnement visant à favoriser des changements positifs. D'autres travaux sont nécessaires pour identifier les méthodes et moyens possibles qui permettraient à la Convention, et au Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité, d'appuyer ces changements ;*
- g) *Une approche cohérente sur la biodiversité et les changements climatiques est nécessaire pour assurer la réduction des répercussions sur la biodiversité et les changements climatiques, veiller à ce que la biodiversité et les écosystèmes puissent contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation des changements climatiques, et veiller à ce que les mesures d'atténuation des changements*

climatiques n'aient pas de répercussions négatives sur la biodiversité du fait du changement d'affectation des sols ;

h) *La Vision à l'horizon 2050 est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux autres objectifs internationaux.* Les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 permettraient de traiter de nombreux facteurs d'appauvrissement de la biodiversité et de soutenir les objectifs en matière de biodiversité par la création d'un environnement favorable. La nature indivisible du programme sous-entend que la réalisation de l'ensemble des objectifs est nécessaire et qu'il existe aussi des contraintes concernant le choix des voies en vue de la réalisation de chaque objectif, soulignant la nécessité de disposer de politiques cohérentes ;

i) *Des scénarios et modèles peuvent faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité.* L'élaboration de l'actuel Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique reposait sur des scénarios de biodiversité, dont ceux élaborés pour la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Des scénarios, développés aux échelles appropriées, peuvent éclairer l'élaboration de politiques et la mise en œuvre au niveau national.

VII. RECOMMANDATION SUGGÉRÉE

56. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques peut souhaiter adopter une recommandation s'alignant sur ce qui suit :

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. *Prend note* des informations figurant dans la note de la Secrétaire exécutive sur les scénarios pour la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité,⁴⁶ en particulier des conclusions formulées au paragraphe 56, et *recommande* que la Conférence des Parties, à sa quatorzième réunion, utilise ces informations pour alimenter la réflexion sur « les orientations stratégiques à long terme concernant la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité », et les « approches visant à Vivre en harmonie avec la nature » ;

2. *Recommande* que l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à sa deuxième réunion, tienne compte de ces informations lors de la préparation de propositions destinées au processus d'élaboration d'un Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité ;

3. *Accueille avec satisfaction* les travaux en cours du Groupe d'experts sur les modèles et scénarios de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques destinés à élaborer un nouvel ensemble de scénarios de biodiversité à échelle multiple par le biais d'un processus reposant sur les parties prenantes, notant sa pertinence pour le processus d'élaboration d'un Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité, et *encourage* les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que l'ensemble des parties prenantes à engager ce processus ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive, lors de la préparation de propositions destinées au processus d'élaboration d'un Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité, de prévoir des dispositions en vue d'un travail d'analyse, s'appuyant sur les travaux précédents et prenant en compte les travaux actuels réalisés au titre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui traite, entre autres, les questions suivantes :

a) Les liens entre la biodiversité et d'autres objectifs de durabilité et le rôle du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴⁷ dans la mise en place d'un environnement favorable ;

b) Les enseignements tirés de l'application de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ;⁴⁸

⁴⁶ CBD/SBSTTA/21/2.

⁴⁷ Annexe à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁴⁸ Annexe à la décision X/2.

c) Les raisons possibles expliquant les différents niveaux de progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;

d) Les moyens d'action qui, au titre de la Convention, permettraient d'appuyer les changements transformationnels requis pour réaliser la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité et de contribuer ainsi à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
